



Endettement suite a une detention provisoir

Par **montécristo**, le **16/12/2008** à **09:07**

bonjour,suite a une detention provisoir en 2005(3mois et demie)je me suis donc retrouver sans salaire pendant cette période.puis je me suis vu mettre sous controle judiciaire,interdiction de sorti de territoire dans un autre departement,mon conseiller financier me contact pour avoir un entretien pour regulariser ma situation , je lui dit qui me le fasse par courrier que je transmet au juge d'instruction pour me donner une autorisation de me rendre a ce rendez vous, celle ci refuse , en octobre 2006, ma carte bancaire(carte bleue) arrive a expiration je demande un renouvellement de carte et a ma grande surprise mon compte a été cloturer, je telephone au service contentieux de ma banque et celle-ci me dit qu'il m'o, cloturer mon compte suite a un decouvert excédent 60 jour , je leur dit qu'il ne m'avait pas prevenu de cette procedure,ils me repondent que l'agence de mon compte n'avait pas mon adresse(alors que j'ai une correspondance avec ma conseillere finaciere pour le rendez vous...),donc je me suis retrouver sans compte et fichier a la banque de france j'avais 3 credit a la consommation et maintenant les huissier me cours après, contre qui je peut me retourner ?